

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

Madame Jessy Baillargeon et monsieur Simon Guillemette, 212 rue Sainte-Genève, lot nos 3 029 522 et 3 174 029

Dans le but d'obtenir un permis de construction, les normes relatives à la superficie et à la façade d'un garage détaché ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Façade	10,7 m	7,35 m (75% de la résidence)
Superficie	97,37 m ²	70 m ²

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ce sujet lors de la séance ordinaire du mardi, 2 juillet 2019, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce sixième (6^e) jour du mois de juin deux mille dix-neuf (2019).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le sixième (6^e) jour de juin 2019, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 juin deux mille dix-neuf (2019).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière